

## Questions fréquentes relatives aux conteneurs à puce

- **Je déménage à Oupeye ? Comment puis-je obtenir un conteneur à puce ?**

Les conteneurs restent attachés au logement comme les compteurs d'eau, de gaz et d'électricité. Les conteneurs ne déménagent donc pas avec les utilisateurs....

1. Vous déménagez dans une maison qui est déjà équipée d'un conteneur à puce.

Vous devez vous présenter, au service population de la commune d'Oupeye afin d'enregistrer votre nouveau domicile ; A cette occasion, vous remplirez un formulaire où vous indiquerez les conteneurs que vous souhaitez.

- ✓ Soit vous gardez ceux qui se trouvent déjà dans le domicile et ils pourront être mis à la collecte dans un délai de 7 jours.
- ✓ Soit vous souhaitez changer de capacité de conteneur qui est déjà dans l'habitation ou obtenir un conteneur vert et ils vous seront livrés gratuitement par Intradel dans un délais de 7 jours.

2. Vous déménagez dans une maison qui n' est pas équipée d'un conteneur à puce.(formulaire à remettre au service population de la commune d'Oupeye)

Vous devez vous présenter, au service population de la commune d'Oupeye afin d'enregistrer votre nouveau domicile ; A cette occasion, vous remplirez un formulaire où vous indiquerez les conteneurs que vous souhaitez. (formulaire à remettre au service population de la commune d'Oupeye)

- **Je quitte la commune d'Oupeye ? Que dois-je faire avec les conteneurs à puce ?**

Les conteneurs restent attachés au logement comme les compteurs d'eau, de gaz et d'électricité. Les conteneurs ne déménagent donc pas avec les utilisateurs....

Quand vous quittez votre logement le conteneur doit être vide et propre.

Les frais liés à la collecte des déchets ne vous seront plus facturés à partir de la date à laquelle vous aurez effectué votre changement de domicile auprès de votre nouvelle commune.

Ne tardez donc pas à effectuer cette démarche administrative afin d'éviter de devoir payer les kilos de déchet du nouvel occupant.

Le conteneur d'Oupeye est bloqué, dès que le changement de domicile est enregistré dans la nouvelle commune du lieu de déménagement.

- **Que faire en cas de problèmes techniques avec le conteneur (conteneurs ou couvercles cassés, fendus, roulettes défectueuses...) ?**

Il suffit de contacter le call center d'INTRADEL au 04/240.74.74.

La réparation ou le remplacement du conteneur est gratuit.

- **Que faire en cas de conteneur non levé ?**

Contactez le call center d'INTRADEL au 04/240.74.74.

- **Mon conteneur n'a pas été complètement vidé ?**

Il est préférable de mettre les ordures dans des sacs afin que rien ne colle dans le conteneur.

Le conteneur qui est levé par le camion est pesé au départ mais aussi à l'arrivée. De ce fait, le poids qui apparaît sur la facture est la différence des 2 pesées.

Vous ne payez donc pas les kilos qui sont restés dans le conteneur.

Lors de la prochaine collecte, veuillez à débloquer les éléments qui empêchent le conteneur de se vider complètement.

- **Que faire lorsque je ne retrouve plus mon conteneur ?**

Dans un premier temps, vérifiez s'il ne se trouve pas un peu plus loin dans la rue.

Se rendre à la police afin d'y faire un PV de vol.

Le transmettre à INTRADEL afin qu'il puisse vous en livrer un nouveau.

- **Existe-t-il une collecte spécifique pour les langes ?**

Les langes d'enfants peuvent être mis dans les conteneurs organiques (beaucoup moins cher).

Pour rappel, la location d'un conteneur vert est gratuite, vous bénéficiez de 12 levées gratuites et le kilos de déchets est à 0,06 € au lieu de 0,35 € si vous les évacuez via le conteneur gris.

Les langes d'adultes doivent être mis dans les conteneurs tout-venants (en cause les médicaments que les personnes prennent). Il est toutefois possible sur base d'un certificat médical d'obtenir une réduction de la taxe immondice.

- **Comment obtenir un conteneur d'une autre capacité ou un conteneur vert, si vous êtes déjà en possession d'un conteneur gris ?**

Contactez le call center d'Intradel au 04/240.74.74, il vous sera livré dans les 7 jours.